

**Déroulement de l'atelier :**

*Après une présentation en séance plénière des données agricoles sur la CCB, un débat est organisé, puis des groupes de travail ont été formés pour travailler par table ronde autour de questions et de cartographies :*

*Les groupes de travail ont été invités à s'exprimer librement sur les enjeux connus/vécus/ressentis sur le territoire.*

*Le présent compte-rendu synthétise les apports de cet atelier thématique.*

**Synthèse**

<b>Thèmes</b>	<b>Apports</b>
Activité sylvicole	<p>Les EBC s'additionnent aux autres protections existantes (code forestier et arrêté préfectoral protégeant les boisements de plus d'1 ha) et bloquent certains projets agricoles : un zonage spécifique serait préférable pour permettre la réalisation de hangar, plate-forme, accès en lien avec l'activité sylvicole</p> <p>Les EBC doivent être pensés sur les boisements de moins d'1 ha</p> <p>Pour la protection des autres arbres, la loi Paysage peut être utilisée et une charte définie pour qu'elle puisse être appliquée par une commission spécifique</p> <p>Pour éviter les conflits d'usage, éviter d'implanter des logements en lisière de forêt</p> <p>Pour développer et exploiter la filière bois, une étude de mobilité est nécessaire notamment pour les convois exceptionnels (difficulté de circuler)</p> <p>Pour maîtriser les flux touristiques et la protection du massif, une OAP pourra être définie sur le massif et encadrer les flux touristiques</p> <p>Le bois local peut difficilement être valorisé en bois énergie (chaudière non adaptée).</p> <p>La valorisation en bois d'œuvre est plus faisable. Les haies peuvent être replantées en bois d'œuvre pour un complément de revenus.</p> <p>Problème de surpopulation des sangliers : il faut défricher des surfaces boisées</p>
Données environnementales	<p>Les périmètres de protection de captages bloquent certains projets agricoles</p> <p>Chèze Canut : prévoir un traitement en amont pour éviter la prolifération d'algues (système de filtration naturelle)</p>
Surface agricole	<p>Consommation des terres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités de loisirs (chevaux) consomment des terres agricoles. Les terres sont abandonnées après cet usage sans retour à l'usage agricole</li> <li>- Les activités touristiques : équipements, chemins de randonnée, accès au Tombeau de Merlin</li> <li>- les grands projets urbains, aires de covoiturage</li> <li>- les reboisements de terres agricoles</li> <li>- friches : interdiction par la DRAF de remettre en état des terrains abandonnés et envahit de végétation</li> <li>- espaces verts dans les lotissements</li> </ul>

	<p>Surfaces à reconquérir : anciens chemins agricoles, anciennes voies d'accès à la RN24</p> <p>Surfaces peu fertiles : secteur de schistes (Monterfil, Saint-Thurial)</p>
Diversification	<p>Méthanisation : doit être organisé et raisonné à plusieurs</p> <p>Tourisme : camping à la ferme</p> <p>Halle, magasins de producteurs</p> <p>Photovoltaïque sur les terres à faible rendement,</p> <p>Eolien</p> <p>Boucherie dans les fermes</p> <p>Valorisation des produits laitiers : unité de transformation, laiterie portée par un collectif ou un industriel avec une mise en valeur de la marque Brocéliande</p> <p>Plateforme de vente commune entre producteurs</p>
Circulation	<p>Les routes communales ne sont plus adaptées à la taille des engins</p> <p>Gènes à la circulation : ralentisseurs, giratoires, panneaux, partage des chemins agricoles et de randonnée,</p> <p>Points difficile : bourg de Bréal et Plélan, liaison Tréffendel-Bréal, giratoire vers les jardins de Brocéliande, cohabitation engins agricoles, automobilistes, bus</p> <p>futur collège de Bréal : difficulté de circulation du matériel de CUMA, hausse des fréquentations des voies</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les échanges de terres et un nouveau remembrement intercommunal</li> <li>- Créer une voie parallèle à la RN24 pour les circulations agricoles</li> </ul>
Besoins et perspectives	<p>Taille trop petite des ilots, morcellement des terres</p> <p>Proximité des tiers qui n'acceptent pas les nuisances, conflits d'usage</p> <p>voie de contournement agricole pour éviter les bourgs</p> <p>Changement de destination à éviter s'il génère une hausse du trafic de poids lourds</p> <p>Ancienne route de chemin de fer pourrait être utilisée</p> <p>Maintenir l'exploitation des terres sur les sites de projet en cours mais où les travaux n'ont pas démarré</p>